

CONCOURS PHOTO

« SALMIECH, au fil des saisons »

Faire partager le regard des habitants sur Salmiech et son territoire ...

REGLEMENT

Objet :

La mairie de Salmiech organise un jeu concours photographique du 15 décembre 2019 minuit au 15 février 2020 minuit.

L'objectif de ce concours est que chaque habitant de la commune puisse faire partager sa vision du village et des environs en photographiant un lieu, un paysage, un site qui lui semble représentatif et/ou particulièrement esthétique.

L'angle d'approche peut s'appuyer aussi bien sur l'architecture que l'environnement (jardin, arbre, nature...) . L'essentiel est que la prise de vue identifie bien le site. Afin d'éviter tout problème de droit à l'image, aucun individu susceptible de figurer sur les photos déposées ne doit être reconnaissable (sauf autorisation expresse de sa part).

Conditions de participation :

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les administrés de la commune sans restriction d'âge : cependant, tout participant mineur devra nécessairement avoir requis une autorisation parentale présentée lors du dépôt de sa (ses) photo.

En sont exclu toutes personnes ayant participé à son organisation, les membres du jury ainsi que les membres de leur famille.

Le participant affirme être l'auteur des photographies qu'il soumet et garantit que les œuvres proposées sont originales, inédites et qu'il est le seul détenteur des droits d'exploitation attachés à ces œuvres.

Il accepte que le site de la mairie de Salmiech utilise les photos dans leurs différents supports.

Modalités de participation :

A partir du 15 décembre 2019 les participants peuvent envoyer leur photos , dans la limite de 3, en format JPEG à l'adresse ci dessous :

mairiesalmiech12@gmail.com

Ou de venir à la mairie pour les télécharger à partir d'une clef USB

Quelque soit le mode d'adressage utilisé, ne pas oublier de joindre nom, prénom, adresse postale et mail, numéro de téléphone ainsi qu'une brève description de la photo.

Le jury rendra sa décision au plus tard le 9 mars 2020, en tenant compte, entre autre, des votes exprimés par chacun sur le site internet de la mairie.

Cette décision sera sans appel et ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

Exploitation des photos :

Les organisateurs du concours souhaitent offrir une large visibilité aux photos sélectionnées ou non. En conséquence, les participants autorisent les organisateurs à diffuser gratuitement leur photos sur le site de la mairie et/ou dans le cadre de la publication du palmarès ainsi que dans le bulletin municipal.

Aucune utilisation commerciale des photos ne sera faite.

Gains :

Les participants ne percevront aucune rémunération, indemnisation ou remboursement de quelque nature que ce soit au titre de leur participation à ce concours.

Les trois lauréats remporteront un cadeau « surprise » et verront leurs clichés imprimés sur papier et affichés à la bibliothèque de Salmiech, clichés qu'ils auront signés et qui seront accompagnés d'un petit commentaire soumis à leur approbation.

Publication des résultats :

Les organisateurs informeront individuellement les 3 gagnants en les contactant par mail ou téléphone, leurs noms sera publié sur le site internet et lors d'une manifestation ouverte à tous à définir dans les locaux de la mairie.

Responsabilité :

les organisateurs du concours pourront, en cas de force majeure ou de circonstances

exceptionnelles indépendantes de leur volonté, modifier, proroger ou annuler le présent concours sans que leur responsabilité puisse être engagée.

Ils ne pourront être tenus responsables suite à tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, d'un problème informatique, technologique ou de quelque autre nature et leur responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident.